

Communiqué de presse du 3 mai 2022

Potentiel d'implantation d'éoliennes dans le Seeland sous la loupe

L'Association seeland.biel/bienne a clarifié plus en détail les possibilités de mise en œuvre et le potentiel d'implantation d'éoliennes dans le Seeland, et l'a fixé dans un Plan directeur régional «Énergie éolienne». Deux zones situées près du canal de Hagneck et sur le Büttenberg se sont avérées les plus appropriées et sont prioritaires selon le projet de Plan directeur. La participation publique commence ces jours-ci.

La Stratégie énergétique de la Confédération est claire: l'énergie éolienne doit devenir un pilier important de la production d'électricité renouvelable d'ici 2050. Actuellement, 41 éoliennes sont en service en Suisse, et elles couvrent ensemble 0,2% des besoins en électricité. En conséquence, les objectifs fixés pour 2020 (1% des besoins en électricité) n'ont été clairement pas atteints. Avec 16 installations dans le parc éolien de Mont Crosin avec une production de 67 GWh, le canton de Berne possède le plus grand nombre d'éoliennes en Suisse, mais est également loin de l'objectif.

En 2018, en se basant sur le Plan directeur cantonal et des demandes de plusieurs communes, le Comité de la région de planification seeland.biel/bienne a décidé de clarifier plus en détail les possibilités de mise en œuvre et le potentiel d'implantation d'éoliennes dans le Seeland. S'il existe un potentiel suffisant, un Plan directeur régional doit être adopté.

« L'objectif prioritaire dans le Seeland est le développement supérieur à la moyenne de l'énergie solaire», a déclaré aujourd'hui aux médias Madeleine Deckert, présidente de seeland.biel/bienne. «L'objectif est d'atteindre une part conforme à la valeur cible moyenne pour l'énergie éolienne de la Suisse. Cet objectif devrait être atteint avec la réalisation de deux, au mieux trois sites dans le Seeland.»

Deux zones sont favorisées

Au total, douze périmètres propices à l'énergie éolienne dans le Seeland ont été examinés et évalués sur la base de principes et de critères cantonaux. Les zones possibles ont également été analysées en ce qui concerne la compatibilité avec le paysage, le potentiel énergétique et économique, la revalorisation régionale et les conditions-cadre juridiques.

Avec l'évaluation du paysage, parmi les périmètres restants, les deux périmètres propices à l'énergie éolienne du canal de Hagneck et du Büttenberg sont apparus comme zones prioritaires. Ces zones seraient les mieux appropriées à la construction de parcs éoliens. Les zones de Seedorf et d'Oberwald/Bannholz ont été considérées comme des périmètres propices acceptables. Ici aussi, il serait possible de construire des parcs éoliens.

Que les parcs éoliens soient construits dans les zones prioritaires ou non dépend des communes concernées. Dans le cadre de leur plan d'affectation, elles peuvent spécifier les zones régionales d'énergie éolienne et déterminer l'emplacement des éoliennes. En principe, le Plan directeur permet d'accroitre la sécurité de planification pour les exploitants de parcs éoliens et les communes intéressées. En dehors des zones d'énergie éolienne définies, aucune installation éolienne de plus de 30 m de hauteur n'est autorisée.

Participation publique jusqu'au 24 juin 2022

La participation publique concernant le Plan directeur «Énergie éolienne» durera jusqu'au 24 juin 2022. Les documents sont disponibles sur le site Internet www.seeland-biel-bienne.ch. Les suggestions et objections concernant le Plan directeur peuvent être soumises par écrit jusqu'au 24 juin 2022. Un questionnaire est disponible en ligne pour les dépôts.

Le projet de Plan directeur sera adapté, si nécessaire, après la participation publique, puis soumis à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) pour examen préalable. Le Plan directeur pourrait être adopté par l'Assemblée générale de l'Association seeland.biel/bienne au début de l'été 2023.

Pour tout renseignement:

- » Madeleine Deckert, présidente de seeland.biel/bienne, 076 370 17 59
- » Thomas Berz, directeur de seeland.biel/bienne, 031 388 60 65

1500_43_MM_Regionaler Richtplan_Windenergie_F.docx